



## Avis public de révision de la liste électorale

**Date du scrutin : 11 juin 2023**

Par cet avis public, Yves Tanguay, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 12 mai 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - **Le 27 avril 2023 :**
    - vous aviez la citoyenneté canadienne
    - vous n'aviez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
  - De plus, vous deviez, **le 27 avril 2023** remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Hôtel de ville au 129, rue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu

Jours et heures :            le mardi, 23 mai 2023            de    19h00 à 22h00  
   le jeudi, 25 mai 2023            de    14h30 à 17h30  
   le mardi, 30 mai 2023            de    10h00 à 13h00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

### Présidente ou président d'élection

Adresse : Hôtel de ville au 129, rue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu

Téléphone : 450 787-2244 poste 226

### Signature

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 18 mai 2023



---

Président d'élection